

Rapport de la commission spéciale dans le cadre du processus de ré-accréditation des BTS

Evaluation du BTS Prépresse au Lycée des Arts et Métiers

Table des matières

INTRODUCTION	2
1. L'objet de la ré-accréditation	2
2. La procédure de ré-accréditation	2
3. La rédaction du rapport	4
4. Rappel des conditions de l'accréditation initiale (27 mai 2011) :	4
5. La commission spéciale	5
6. La collecte de données	5
EVALUATION DE L'ADEQUATION AUX CRITERES DE RÉ-ACCREDITATION	6
1. Domaine d'examen : La gestion et l'organisation de la formation	6
• Attente 1 : La qualité du pilotage est démontrée	6
• Attente 2 : Un système d'assurance qualité interne existe et est efficace	7
• Attente 3 : Le programme est applicable et adapté aux besoins des étudiants	8
2. Domaine d'examen : les ressources employées	9
• Attente 4 : le lycée garantit un environnement favorable à l'enseignement et à l'apprentissage	9
• Attente 5 : Le lycée dispose des ressources nécessaires pour assurer la qualité des programmes	9
• Attente 6 : Les employeurs potentiels sont impliqués dans les programmes	10
3. Domaine d'examen : les résultats de la formation	10
• Attente 7 : Les objectifs de la formation en termes de connaissances, de compétences et d'une manière générale d'acquis d'apprentissage sont atteints	10
• Attente 8 : Le Lycée assure un suivi de ses étudiants après la formation	11
4. Récapitulatif	12

INTRODUCTION

1. L'objet de la ré-accréditation

Le but de la procédure d'accréditation est de garantir la qualité présente et à venir des programmes de formation. Elle veille notamment à garantir le renouvellement des contenus des enseignements et à ce que les méthodes d'apprentissage soient appropriées aux objectifs des formations en question.

Les objectifs de la procédure d'évaluation pour le renouvellement de l'accréditation sont les suivants :

- a) vérifier que le programme est enseigné en accord avec les principes du rapport initial d'accréditation, qu'il mène aux résultats attendus en utilisant les ressources appropriées et qu'un système d'assurance qualité interne est appliqué ;
- b) vérifier que le programme est soumis à un contrôle interne approprié et que les données à la fois qualitatives et quantitatives aient été utilisées pour surveiller son développement et mettre en exergue les propositions d'améliorations pertinentes ;
- c) vérifier que les informations sont fiables et pertinentes pour les différents acteurs des formations de BTS ;
- d) formuler des recommandations et/ou des suggestions pour l'amélioration du programme.

2. La procédure de ré-accréditation

La procédure de demande de renouvellement d'une accréditation se déroule en sept phases :

- 1. le lycée envoie sa demande de renouvellement au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (ci-après « Le Ministère ») ;
- 2. le Ministère accuse réception de la demande du lycée et informe le Comité ;

3. le Ministère envoie le guide de ré-accréditation au lycée ;
4. le lycée procède à son auto-évaluation, constitue son dossier et l'envoie au Ministère, qui le transmet au Comité ;
5. le Comité étudie le dossier et procède à l'évaluation externe à l'établissement avec la commission spéciale établie pour l'occasion, composée d'experts et de membres du Comité ;
6. le Comité rédige le rapport d'évaluation et un avis d'accréditation qu'il communique au Ministère ;
7. le Ministère prend une décision quant au renouvellement de l'accréditation et la communique au lycée.

Le lycée a préparé sa demande de renouvellement de l'accréditation en conduisant son auto-évaluation. Le dossier de renouvellement a été transmis au Ministère puis au Comité en février 2016.

La procédure de ré-accréditation s'est appuyée sur les critères initiaux, mais en étudiant particulièrement les trois domaines d'examen ci-dessous :

- I. la gestion et l'organisation de la formation ;
- II. les ressources employées ;
- III. les résultats de la formation.

Le premier domaine d'examen est relatif à la création de la formation et à la conformité de celle-ci à son projet initial : pertinence économique et sociale, gestion académique, information publique, mise en place du système d'assurance qualité interne.

Le second domaine d'examen porte sur les ressources humaines, matérielles et de soutien mises en place depuis la création du programme.

Le troisième domaine d'examen est celui de l'analyse des résultats de la formation. Le lycée doit assurer à l'étudiant l'acquisition des connaissances et compétences nécessaires à la poursuite d'une carrière académique, professionnelle ou dans la recherche. Les résultats du diplôme et de la formation sont analysés par rapport à l'employabilité des étudiants (succès de placement sur le marché du travail) et à la satisfaction des acteurs impliqués dans la mise en place de la formation.

3. La rédaction du rapport

Chacun des experts de la commission spéciale a rédigé un rapport d'expertise à la suite de la visite du lycée et sur la base des éléments fournis et complétés durant cette journée. Ces différentes contributions ont été recueillies par le secrétaire de la commission afin de rédiger un rapport. Une version provisoire du rapport a été transmise au lycée. Le rapport a été débattu par le Comité d'accréditation réuni le 22 juin 2016.

Le rapport comprend des conditions, de nature suspensives, auxquelles le lycée doit souscrire pour obtenir la ré-accréditation pleine et entière du programme. Il comprend également des recommandations, inscrites dans l'avis du comité d'accréditation, et dont le lycée doit tenir compte pour améliorer la qualité de la formation.

4. Rappel des conditions de l'accréditation initiale (27 mai 2011) :

Le Comité d'accréditation a donné un avis favorable pour l'accréditation du BTS Opérateur prépresse proposé par le Lycée Technique des Arts et Métiers,

Sous conditions que (sous une année) :

- La façon dont les modules échoués sont rattrapés soit être définie clairement à l'avance;
- Un système d'assurance de la qualité interne soit être établi, comprenant des mesures systématiques et formalisées. Ce système devait assurer l'évaluation régulière des enseignements et des programmes de formation, ainsi que la prise en compte de l'avis des étudiants, des diplômés, des enseignants et des partenaires externes.
- Le lycée oriente la deuxième année vers les bases de la création et l'ouverture au web pour que les étudiants acquièrent des connaissances et des compétences sur la production de contenus électroniques et sur les nouveaux médias.

Le Comité a formulé les recommandations générales suivantes au LAM :

- s'engager auprès du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour obtenir les financements permettant d'améliorer le niveau du matériel informatique à disposition des étudiants;
- mettre en place un plan de formation continue systématique, en complément des projets individuels de formation, pour les enseignants permanents;
- mettre en place un système de libre-accès aux salles hors des heures de cours;
- faire évoluer le groupe curriculaire en un conseil de perfectionnement associant plus étroitement des professionnels non enseignants avec l'équipe des formateurs.

Pour le BTS Opérateur prépresse, le Comité a recommandé d'analyser l'intégration professionnelle des nouveaux diplômés dans les deux ans afin d'obtenir une vision plus claire du marché réel suite à la réorganisation en profondeur de la formation.

5. La commission spéciale

La commission spéciale a été constituée afin d'évaluer le niveau d'atteinte des critères de ré-accréditation établis par le Comité d'accréditation des BTS et validés par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Cette commission était composée :

- d'un expert du monde professionnel, **Mike WATGEN**, directeur d'imprimerie, Luxembourg ;
- d'un responsable d'établissement, **Jean-Marie TRAPANI**, directeur du Lycée Cité César Baggio (Lilles) ;
- de deux membres du comité d'accréditation : **Marc KIEFFER** et **Bruno CURVALE** ;
- du Secrétaire Général du comité, **Fabrice HÉNARD**.

6. La collecte de données

Les experts de la commission ont pu s'appuyer sur le dossier de ré-accréditation fourni par le lycée ainsi que des recherches documentaires sur l'établissement. Pour compléter cette base, la commission spéciale s'est entretenue lors d'une visite sur place le 13 Mai 2016, avec :

- la directrice du lycée : **Véronique SCHABER** ;
- le directeur-adjoint : **Jean-Paul GREISCH** ;
- le coordinateur de la formation : **Yvan KLEIN** ;
- le groupe curriculaire ;
- des étudiants ;
- des employeurs.

EVALUATION DE L'ADEQUATION AUX CRITERES DE RÉ-ACCREDITATION

1. Domaine d'examen : La gestion et l'organisation de la formation

- **Attente 1 : La qualité du pilotage est démontrée**

Conformément au règlement grand-ducal du 23 février 2010, le pilotage de la formation est assuré par un groupe curriculaire qui se compose du directeur adjoint du LAM, du coordinateur du programme et des différents enseignants intervenant dans la formation.

Comme indiqué dans le dossier de ré-accréditation, le groupe curriculaire est composé des enseignants principaux de la formation ainsi que des spécialistes des différentes techniques du métier (applications web, gestion des couleurs, graphisme, informatique, photographie, prépresse, procédés d'impression, traitement de l'image, typographie, user experience design, workflow).

La commission spéciale souligne la diversité des membres du groupe curriculaire et le panachage entre enseignants permanents et intervenants externes, permettant d'assurer le lien avec le milieu professionnel.

Les rôles des membres du groupe curriculaire sont correctement répartis et connus de chacun des membres. L'organigramme du BTS est clair et actualisé.

Le directeur-adjoint participe au groupe des directeurs de BTS au Luxembourg et apporte au groupe curriculaire des informations sur le mode de fonctionnement et les évolutions des autres BTS au Luxembourg.

La commission spéciale souligne la forte motivation du groupe curriculaire et la reconnaissance de son travail par les enseignants du BTS, notamment le besoin d'innover dans un secteur en très forte mutation.

La commission souligne également la difficulté de maintenir les membres du groupe curriculaire au même niveau d'information, en raison de l'implication de nombreux intervenants dans des secteurs très divers. Certains assurent peu d'heures dans l'année et il est difficile de pleinement les impliquer dans les réflexions pédagogiques. La commission spéciale reconnaît les efforts du coordinateur pour être le plus actif possible auprès de l'ensemble des enseignants.

Enfin, l'avis d'accréditation recommandait la transformation du groupe curriculaire en groupe de perfectionnement. La commission spéciale estime que cette transformation n'est pas encore aboutie. Le groupe curriculaire ne semble pas encore avoir orienté ses travaux

vers la réflexion stratégique (positionnement de la formation au Luxembourg et dans la Grande région, nature des compétences à acquérir en deux ans pour les étudiants).

- **Appréciation du degré de satisfaction des attentes :**

- **L'attente est partiellement satisfaite.**

- **Recommandations sur l'attente :**

- transformer le groupe curriculaire en un groupe de perfectionnement ou associer le groupe curriculaire à un groupe de réflexion sur la qualité de la formation ;
- améliorer les moyens d'impliquer de manière régulière et moins informelle les différents intervenants externes dans la réflexion stratégique.

• ***Attente 2 : Un système d'assurance qualité interne existe et est efficace***

Le dossier de ré-accréditation indique que le groupe curriculaire de ce BTS se réunit de nombreuses fois dans l'année. Par ailleurs, le lycée organise régulièrement des réunions entre direction et coordinateurs des différents BTS offerts au LAM.

Le groupe curriculaire indique que les contacts entre enseignants et étudiants sont essentiellement de nature informelle, en raison de leur faible nombre (12).

La commission spéciale reconnaît les efforts du coordinateur et du groupe curriculaire pour se doter des outils d'information (comme guide de l'étudiant par exemple) qui décrivent les procédures. Néanmoins, le système d'assurance qualité n'est pas véritablement mis en place, alors que c'était une condition de l'avis d'accréditation de 2011.

- **Appréciation du degré de satisfaction des attentes**

- **L'attente est partiellement satisfaite.**

- **Recommandations :**

- poursuivre la mise en place un système d'assurance qualité en cohérence avec les standards européens pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur (version révisée de 2015). Il devrait notamment impliquer le groupe curriculaire dans la formalisation du système d'assurance qualité ;
- améliorer la qualité de la collecte des données portant sur le recrutement des étudiants. Il s'agit pour le lycée de pouvoir communiquer sur des données compréhensibles et utilisables pour toute partie intéressée (notamment les candidats à la formation, les étudiants en cours de formation, les employeurs, les autorités ministérielles et les évaluateurs externes). Par ailleurs, en sus de présenter des données solides, le lycée devrait renforcer l'analyse de ces données (notamment sur

l'évolution des recrutements, les raisons des abandons, le placement des étudiants, les poursuites d'études).

- **Attente 3 : Le programme est applicable et adapté aux besoins des étudiants**

La commission spéciale constate l'évolution majeure du BTS depuis son ouverture en 2011. Actuellement, le programme est correctement défini, avec des modules clairs et des grilles de cours et horaires précis mis à disposition des étudiants et que ces derniers connaissent. Des heures sont consacrées aux projets, qui constituent une partie importante de l'enseignement.

La commission spéciale est consciente des difficultés du lycée pour anticiper l'avenir de ce type de formation, largement marquée par l'arrivée du web et qui reste soumis aux aléas des progrès technologiques. La commission spéciale constate la volonté du lycée de modifier les maquettes à la rentrée 2016/2017 pour mieux intégrer les compétences web, tout en maintenant une orientation vers la publication. La commission spéciale encourage le lycée à accorder un temps de consultation suffisamment long des professionnels du secteur, au Luxembourg mais également à l'international.

La commission spéciale estime que le choix de renommer le BTS « réalisateur graphique » est pertinent si cette dénomination perdure au moins le temps de la ré-accréditation, afin d'installer ce BTS dans le paysage de l'enseignement supérieur luxembourgeois et chez les professionnels.

Concernant la charge de travail des étudiants, les relations étroites entre un petit nombre d'étudiants et leurs enseignants, la présence des tuteurs et les retours des employeurs permettent au lycée de jauger l'adéquation entre les exigences de la formation et la quantité de travail à fournir.

Le taux de réussite montre que le programme et la charge de travail sont adaptés aux compétences des étudiants choisis. Il serait pertinent de suivre sur un temps plus long, ces cohortes d'étudiants, pour mesurer l'adaptabilité de leurs compétences aux évolutions du marché.

- **Appréciation du degré de satisfaction des attentes :**
- **L'attente est partiellement satisfaite.**
- **Recommandations :**
- conduire une réflexion sur les compétences dans le domaine de la publication graphique, au niveau de la Grande région et de l'international ;

- conduire des enquêtes auprès des diplômés sur le long terme et axé sur les compétences et leur adaptabilité ;
- choisir une dénomination du BTS qui dure sur la totalité de la période de ré-accréditation.

2. Domaine d'examen : les ressources employées

- **Attente 4 : le lycée garantit un environnement favorable à l'enseignement et à l'apprentissage**

Le lycée indique les canaux d'information différents qui lui permettent de mesurer qualitativement la qualité du BTS, par le retour des étudiants, actuels et anciens) et le retour des employeurs (en tant que maîtres de stage ou intervenants externes dans les formations). Le lycée est présent dans les lieux et les manifestations favorisant le lien BTS-entreprise comme les foires de l'étudiant. Le lycée fait régulièrement intervenir des employeurs pour des témoignages lors d'événements qu'il organise en ses locaux, comme les portes ouvertes.

Le lycée recrute des profils enseignants en phase avec les compétences demandées. Aucun cours n'a dû être annulé par manque d'enseignants. Le lycée a notamment recruté un intervenant externe pour la conception de sites web, comme l'avis d'accréditation de 2011 l'indiquait (condition).

- **Appréciation du degré de satisfaction des attentes :**

- L'attente est satisfaite.

- **Attente 5 : Le lycée dispose des ressources nécessaires pour assurer la qualité des programmes**

Infrastructures et équipements

Les lieux sont spacieux et bien équipés. Ils satisfont les étudiants et les enseignants. Les équipements sont suffisamment modernes pour que la formation donne aux étudiants les bases de le domaine de l'opérateur prépresse. L'utilisation des salles de classes des autres BTS (en informatique par exemple) est une pratique courante, permettant l'optimisation de l'usage des locaux.

Le lycée souligne le coût élevé des équipements et leur obsolescence rapide. Il a par conséquent ciblé ses acquisitions sur du matériel facilitant l'apprentissage des bases techniques, sans chercher l'équipement de pointe qui ne se trouve que dans quelques entreprises innovantes. Les stages sont un moyen pour les étudiants de parfaire leur pratique sur des équipements plus récents. Le groupe curriculaire veille à ce que l'écart technologique ne soit pas trop important entre les équipements du lycée et ceux utilisés dans les entreprises.

Le lycée indique que les arbitrages budgétaires ont dû être faits au détriment de la formation des enseignants. Le lycée considère que la qualité des équipements doit primer.

La configuration des classes favorise l'enseignement sous forme de projet.

La commission spéciale estime que les ressources humaines sont suffisantes et les profils sont adéquats.

- **Appréciation du degré de satisfaction des attentes :**
- **L'attente est satisfaite.**
- *Attente 6 : Les employeurs potentiels sont impliqués dans les programmes*

Les employeurs sont impliqués dans la définition et l'adaptation des contenus au sein du groupe curriculaire où ils sont largement représentés.

Les opportunités de rencontre sont favorisées par le lycée.

Les stages ont permis à ce BTS d'entretenir des partenariats étroits avec 43 entreprises.

Appréciation du degré de satisfaction des attentes :

- **L'attente est satisfaite.**

3. Domaine d'examen : les résultats de la formation

- *Attente 7 : Les objectifs de la formation en termes de connaissances, de compétences et d'une manière générale d'acquis d'apprentissage sont atteints*
- **Appréciation du degré de satisfaction des attentes**
- **L'attente est satisfaite.**

- **Recommandations :**

- mettre en place un système d'évaluation des objectifs de formation qui permette une analyse fine de l'atteinte des acquis d'apprentissage (learning outcomes) ;
- engager une réflexion sur une éventuelle poursuite d'études après le BTS, en analysant la pertinence de compléter la formation au regard des besoins des employeurs et des étudiants. Le lycée devrait ainsi parvenir à formuler un argumentaire sur le besoin ou non de poursuivre des études après le BTS.

• **Attente 8 : Le Lycée assure un suivi de ses étudiants après la formation**

Le coordinateur du BTS connaît assez précisément la destination professionnelle des diplômés.

Il n'existe pas d'association d'ancien. La commission spéciale estime que cela serait utile pour créer un esprit de cohésion des anciens, sur un secteur qui évoluera très vite technologiquement et qui bouleversera, selon les avis des experts du secteur, la profession. Cultiver des liens entre jeunes diplômés peut les aider à terme, et fournir un retour au BTS sur l'évolution des profils d'emploi. A terme, les effectifs seront plus conséquents et il ne sera plus possible de suivre les diplômés individuellement sur la bases des simples contacts avec les enseignants. Le lycée prévoit déjà d'organiser une journée des anciens étudiants. Cela pourrait jeter les bases d'une association d'ancien.

- **Appréciation du degré de satisfaction des attentes :**

- **L'attente est satisfaite**

- **Recommandations sur l'attente :**

- susciter la création d'un réseau d'ancien.

4. Récapitulatif

Domaines d'examen	Attentes	Appréciation du degré de satisfaction des attentes	Recommandations par attente
Domaine d'examen 1 : GESTION ET ORGANISATION DE LA FORMATION	Attente 1 : la qualité du pilotage du programme est démontrée		<ul style="list-style-type: none"> ▪ transformer le groupe curriculaire en un groupe de perfectionnement ou associer le groupe curriculaire à un groupe de réflexion sur la qualité de la formation ; ▪ améliorer les moyens d'impliquer de manière régulière et moins informelle les différents intervenants externes dans la réflexion stratégique.
	Attente 2 : un système d'assurance qualité interne existe et est efficace		<ul style="list-style-type: none"> • poursuivre la mise en place un système d'assurance qualité en cohérence avec les standards européens pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur (version révisée de 2015). Il devrait notamment impliquer le groupe curriculaire dans la formalisation du système d'assurance qualité ; • améliorer la qualité de la collecte des données portant sur le recrutement des étudiants. Il s'agit pour le lycée de pouvoir communiquer sur des données compréhensibles et utilisables pour toute partie intéressée (notamment les candidats à la formation, les étudiants en cours de formation, les employeurs, les autorités ministérielles et les évaluateurs externes). Par ailleurs, en sus de présenter des données solides, le lycée devrait renforcer l'analyse de ces données (notamment sur l'évolution des recrutements, les raisons des abandons, le placement des étudiants, les poursuites d'études).
	Attente 3 : le programme est applicable et adapté aux besoins des étudiants		<ul style="list-style-type: none"> • conduire une réflexion sur les compétences dans le domaine de la publication graphique, au niveau de la Grande région et de l'international ; • conduire des enquêtes auprès des diplômés sur le long terme et axé sur les compétences et leur adaptabilité ;

			<ul style="list-style-type: none"> • choisir une dénomination du BTS qui dure sur la totalité de la période de ré-accréditation.
Domaine d'examen 2 : RESSOURCES EMPLOYÉES	Attente 4 : le lycée garantit un environnement favorable à l'enseignement et à l'apprentissage		
	Attente 5 : le lycée dispose des ressources nécessaires pour assurer la qualité des programmes		
	Attente 6 : les employeurs potentiels sont impliqués dans les programmes		
Domaine d'examen 3 : RÉSULTATS DE LA FORMATION	Attente 7 : les objectifs de la formation en termes de connaissances, de compétences et d'une manière générale d'acquis d'apprentissage (<i>Learning outcomes</i>) sont atteints		<ul style="list-style-type: none"> • mettre en place un système d'évaluation des objectifs de formation qui permette une analyse fine de l'atteinte des acquis d'apprentissage (<i>learning outcomes</i>) ; • engager une réflexion sur une éventuelle poursuite d'études après le BTS, en analysant la pertinence de compléter la formation au regard des besoins des employeurs et des étudiants. Le lycée devrait ainsi parvenir à formuler un argumentaire sur le besoin ou non de poursuivre des études après le BTS.
	Attente 8 : le lycée assure un suivi de ses étudiants après la formation		<ul style="list-style-type: none"> • susciter la création d'un réseau d' alumni.

